

Étude VNQ, phase II :

Documenter, contextualiser et valoriser
l'initiative *Vivons nos quartiers*

Rapport exécutif

Anna Goudet*, Catherine Paquette**, Alexandra Charette***

Février 2021



* Anna Goudet, candidate au doctorat en études urbaines, INRS-UCS

** Catherine Paquette, candidate à la maîtrise en études urbaines, INRS-UCS

*** Alexandra Charette, associée de recherche postdoctorale, Université Concordia



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Sommaire exécutif

Le présent rapport présente une synthèse des données recueillies dans la seconde phase du projet « **Documenter l’initiative Vivons nos quartiers : vers des quartiers inclusifs et accueillants pour les personnes réfugiées et immigrantes** ». Le projet Vivons nos quartiers, qui a vu le jour dans la foulée de l’arrivée des réfugiés syriens en 2015-2016, puis s’est adapté aux réalités du terrain avec l’arrivée des demandeurs d’asile, notamment à partir de 2017, a été développé et mis en place en partenariat avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et Centraide du Grand Montréal. Il a pour principal objectif de mettre en commun et de partager les meilleures pratiques d’inclusion à l’échelle des quartiers de Montréal. Ce rapport vise à contextualiser l’initiative Vivons nos quartiers et à l’analyser selon trois perspectives différentes. Il comporte trois sections distinctes et indépendantes.

L’accueil et l’intégration des immigrants au statut précaire : rapports entre les acteurs

La première section retrace l’historiographie de l’accueil et de l’intégration des personnes au statut précaire et s’appuie sur les propos de nos informateurs et informatrices et sur une recherche documentaire. Elle documente l’évolution des politiques en matière d’accueil et établissement des réfugiés et demandeurs d’asile aux niveaux provincial et fédéral ainsi que les relations entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle met aussi en lumière le rôle prépondérant qu’a occupé le secteur communautaire de l’accueil et intégration au cours des quarante dernières années et la tradition de concertation qu’elle met en œuvre.

L’accueil et l’accompagnement des immigrants au statut précaire au Québec est principalement financé et offert par les organisations à vocation religieuses jusqu’à la fin 1970. C’est notamment l’arrivée de réfugiés au cours des années 1970 qui incite les organismes communautaires et religieux à structurer l’accueil des réfugiés et demandeurs d’asile. À la suite de l’adoption en 1981 du plan d’action Autant de façons d’être Québécois, le gouvernement provincial soutient financièrement les organismes communautaires afin qu’ils offrent des services d’accueil et établissement aux immigrants. Ces derniers doivent toutefois reprendre – périodiquement – la responsabilité de l’accueil et de l’aide à l’établissement des demandeurs

d'asile au gré des mouvements de désengagement et réengagement des gouvernements provincial et fédéral durant les quinze années subséquentes.

L'Accord Canada-Québec, conclu en 1991, confère au Québec l'entière responsabilité de l'intégration des immigrants permanents sur son territoire. Le secteur communautaire de l'établissement et intégration des immigrants est alors appelé à se repositionner face à un nouvel acteur important, qui présente ses propres mécanismes de gouvernance de l'intégration, soit le gouvernement provincial. Les rapports entre les organismes communautaire, dépositaires d'une longue expérience et d'une expertise dans le champ de l'établissement et intégration des nouveaux arrivants, et le gouvernement québécois, doté de nouvelles responsabilités, évoluent entre l'activisme et la résilience des uns et la responsabilité et l'acquisition de compétence des autres.

Le secteur communautaire obtient, au début de la décennie 2000, une reconnaissance institutionnelle qui favorise l'établissement de rapports plus égalitaires et de collaborations avec le gouvernement provincial. Les organismes communautaires sont encore aujourd'hui un acteur de premier plan dans l'établissement et l'intégration des demandeurs d'asile, réfugiés et autres immigrants. Sa contribution à l'accueil des réfugiés syriens et des demandeurs d'asile arrivés à la frontière québéco-étatsunienne en 2017-2018 en fait foi. La réponse du secteur communautaire de l'accueil et établissement témoigne à ce moment de la résilience et de l'adaptation des organismes communautaires, et de la capacité d'action concertée des acteurs communautaires et institutionnels. À cette capacité d'action s'ajoutent des projets locaux, souvent mis en œuvre par des acteurs communautaires expérimentés. Ceux-ci participent à favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants et le rapprochement interculturel et citoyen. L'initiative Vivons nos quartiers en est un exemple.

Vivons nos quartiers : un projet de concertation locale mené par les acteurs communautaires

La seconde partie du rapport propose une analyse de la gouvernance à l'échelle locale de l'intégration des nouveaux arrivants au statut précaire. Cette analyse s'appuie sur l'étude de deux projets de concertation locale implantés dans des quartiers montréalais, soutenus par le secteur communautaire de l'accueil et intégration des immigrants et visant le rapprochement interculturel. Elle examine les conditions de mise en œuvre et de pérennité des projets, leurs obstacles et leurs réalisations.

L'initiative Vivons nos quartiers a donné lieu à la mise en place de plusieurs comités locaux de rapprochement culturel. Les deux comités observés dans le cadre de cette recherche, le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (comité VECSP) et le Réseau Action Immigration (RAI) dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ont émergé dans des territoires où la proportion de population immigrante augmente depuis les dernières années. Les comités locaux de rapprochement interculturel remplissent trois fonctions : informer et outiller les membres des comités ; sensibiliser et créer des liens entre les acteurs du comité ; organiser des activités de rapprochements interculturels dans les quartiers. Ces comités rencontrent quatre grands défis : le manque de financement ; le poids de la coordination exclusive par l'organisme porteur (malgré les tentatives de partage des responsabilités) ; la mobilisation des membres ; la sensibilisation et la connaissance des membres sur les enjeux de rapprochement interculturel. En tant qu'instance de concertation locale, ces comités sont nécessaires à la mise en place de collectivités accueillantes et contribuent à la poursuite d'une réflexion collective sur le rôle des différents acteurs locaux dans le rapprochement interculturel et citoyen.

L'expérience de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants à l'échelle du quartier : un projet Photovoice

La troisième section s'intéresse à l'expérience de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants à l'échelle du quartier. À partir d'une méthode Photovoice, elle pose un regard sur la manière dont les nouveaux arrivants résidant dans les quartiers où les projets de concertation analysés dans la seconde section du rapport sont déployés perçoivent leur environnement physique et social. Les entretiens Photovoice ont démontré que les nouveaux arrivants ont besoin, pour se sentir accueillis, d'un assemblage d'espaces différents : des espaces verts, des organismes communautaires, des commerces, des espaces de sports et de loisirs, des rues sécuritaires, des lieux où trouver de l'aide et où socialiser.

Six grandes caractéristiques des quartiers favorisent le bien-être des participants à la recherche : être accessible et fonctionnel (dimension fonctionnelle) ; être bien entretenu et soigné (dimension esthétique et sécuritaire) ; remplir les attentes en termes d'aide (dimension de soutien) ; susciter des rencontres (dimension de sociabilité) ; favoriser la participation et

l'engagement à la vie de la collectivité (dimension de participation sociale) ; créer des souvenirs et des repères symboliques (dimension symbolique).

Les nouveaux arrivants associent aux espaces des perceptions et usages différenciés selon leurs besoins et leurs caractéristiques individuelles. Ainsi, tout espace a le potentiel d'être accueillant. Quatre recommandations visant l'établissement de collectivités accueillantes dans les quartiers à l'étude sont mises de l'avant : agir sur les dynamiques sociales, agir sur l'environnement urbain, agir sur l'accès aux informations, agir sur la participation citoyenne.